

Lekha Dodi



« Le Miracle Témoin » - Par RAV Moché MERGUI - Roch Hayéchiva

La *Paracha Béhar Sinai* commence en disant: « *Vaydaber Hachem el Moshe Behar Sinai Lemor [Hachem a parlé à Moshé sur le mont Sinai].* » Notre maître *Rachi* formule cette interrogation: quel est le motif de la précision apportée par ces mots: « *sur le Mont Sinai* »? Quelle relation particulière existe-t-il entre la *Mitsva* de la *Chémitta*, celle du *Yovel* et le *Mont Sinai*?

Rachi donne ici l'explication et la réponse suivante: de même que les règles générales et les détails de la septième année (la *Chémitta*) ont été révélés au *Mont Sinai*, la totalité des règles générales et les détails de toutes les *Mitsvot* ont eux aussi, dans leur intégralité, été enseignés sur le *Mont Sinai*. Cependant, la question demeure: pourquoi choisir spécialement comme exemple, c'est-à-dire comme **Mitsva-Témoin**, la *Mitsva* de la *Chémitta*? Et pourquoi attribuer ce titre de *Béhar Sinai* à la *Paracha* relative à la *Mitsva-Témoin* de la *Chémitta*?

C'est bien sur la petite montagne du désert, le *Mont Sinai* que la *Torah* a été donnée en l'an 2448 de la Création, comme il est dit dans *Pirké Avot* 1-1 [*Les Maximes des Pères*]: « *Moché kibel Torah miSinai.* »

Il a fallu quarante-neuf jours aux *Béné Israël* pour se libérer de l'influence de la culture égyptienne. Pendant ces quarante-neuf jours, les *Béné Israël* ont assisté à des Miracles grandioses, impressionnants et sans aucun équivalent: la Sortie d'Égypte, la Traversée de la mer, la Nourriture divine-la Manne, la Source d'eau et la Colonne de nuée. Le quarante-neuvième jour, ils ont atteint le point culminant de leur engagement envers *Hachem* en

déclarant: « *Naassé venichma* », avec ce programme complet: « *Nous sommes prêts! Nous ferons et nous entendrons! Nous exécuterons Ta volonté et ensuite nous essaierons de la comprendre.* »

Au sujet du réel enthousiasme avec lequel a été prononcé cet engagement spontané, *Rabbi Elazar* nous enseigne, dans la *Guémara Chabbat* 88b, qu'au moment où les *Béné Israël* prononcèrent avec conviction la phrase « *NAASSE VENICHMA* », une voix céleste s'écria en disant: « *Mi Guila rez ze lebanai! [Qui a révélé ce secret, celui que les anges utilisent, comme il est dit dans Téhilim 103-20: « Bénissez Hachem, VOUS, Ses anges, héros, puissants en force qui exécutez SES ORDRES et écoutez la Voix de Sa parole. NAASSE VENICHMA est donc la devise des anges: d'abord ils exécutent, ensuite ils entendent.*

Et c'est précisément sur le *Mont Sinai*, au moment où *Hachem* fait Don de la *Torah* aux enfants d'*Israël*, en échange de cet extraordinaire Engagement relatif à l'accomplissement des *Mitsvot*. *Hachem* s'engage et ordonne un **Miracle-Témoin**: « *VETSIVITI ET BIRKHATI [J'ordonnerai ma Bénédiction pour VOUS dans la sixième année et elle produira une récolte suffisante pour 3 ans. Vous sèmerez la huitième année et vous mangerez de l'ancienne récolte jusqu'à la neuvième année.]*

Par cette Bénédiction, « *VETSIVITI ET BIRKHATI* », *Hachem* rassure les *Béné Israël* que l'accomplissement des *Mitsvot* et en particulier la *Chémitta*, le *Yovel* [le Jubilé], le *Chabbat*, loin de nous appauvrir, **nous sommes comblés par la Bénédiction « VETSIVITI ET BIRKHATI »!**

Har SINAI (1^{ère} partie)

basé sur les enseignements de notre Grand Maître Le Maharal

par Rav Imanouël Mergui

étude partagée et réalisée avec Daniel Brami et Adam Guez

(retranscrit par une personne qui désire rester dans l'anonymat)

Dans le livre de *Chémot*, au début du chapitre 3, la Tora nous présente la situation de Moché Rabénou chez son beau-père : Moché est le berger du troupeau de son beau-père Yitro, il arrive au Har Haélokim, à H'orev.

Lui apparaît alors l'ange d'Hachem dans le feu brûlant dans le buisson. Mais voilà que le buisson flamboie pourtant il n'est pas consumé.

Hachem s'adresse à Moché pour lui annoncer la délivrance des Bnei Israël (après lui avoir demandé d'ôter ses chaussures « de ses pieds », nous pouvons nous étonner de cette précision, il est évident que les chaussures sont à ses pieds) et la sortie d'Égypte.

Rachi explique que la montagne est appelée « har haélokim » par rapport à l'évènement qui se produira dans le futur, car un an et deux mois après, D'IEU va donner la Tora sur cette montagne.

Rachi n'explique pas pourquoi la Tora rajoute aussi le nom de H'orev.

La montagne porte le nom de ce qu'il se passera dans le futur.

Pourquoi l'apparition pour annoncer la sortie d'Égypte doit se faire sur la montagne où il va y avoir le don de la Tora. D'IEU aurait pu lui annoncer ailleurs. Les Bnei Israel vont sortir d'Égypte pour aller au Har Sinai recevoir la Tora mais

pourquoi l'annonce se fait justement à cet endroit vers lequel ils vont se diriger ?

Notre Maître le *Maharal* (*Guevourot Hachem* chap. 23) ramène un Midrash énumérant les 5 noms de cette montagne :

- Har aélokim
- Har bachan
- Har gavnounim
- Har h'orev
- Har sinai

Chaque nom désigne une dimension du Har Sinai.

Puis le *Maaral* d'expliquer :

Har Haélokim vient nous indiquer que c'est à cet endroit qu'Israël a reçu la royauté de D'IEU ! Donc le nom ne vient pas indiquer que c'est ici que D'IEU est apparu, mais que c'est là qu'Israël a « pris » D'IEU sur lui.

Quand la mer s'est ouverte, il est écrit qu'ils ont reconnu D'IEU aussi, alors pourquoi ne l'appelle-t-on pas la mer de D'IEU ?

Dans *Tiferet Israël*, le *Maharal* rapporte un Midrash sur le verset « anoh'i hachem asher otsetih'a meerets mitsraïm », ça ne veut pas dire « Je suis D'IEU qui t'a fait sortir d'Égypte », le *Maharal* explique d'après le Midrash que ça veut dire « Je suis D'IEU que tu as reçu en Égypte » ! Israël a déjà reçu D'IEU lorsqu'ils étaient encore en Égypte et c'est par cette

phrase que les Dix Paroles ouvrent.

Nous pouvons demander pourquoi il ne nous reste pas de mitsva du miracle de la mer ?

Il y a un grand principe : un miracle est opéré quand on a la émouna (la foi) !

Le miracle n'amène pas la émouna, mais l'inverse. Ceux qui ne vivent pas de miracles sont ceux qui n'ont pas assez de émouna.

Le *Or Hah'aim*, et le *Nefesh Hah'aim* rapportent que la mer s'est ouverte car ils avaient de la émouna !

Parfois, par la émouna, on opère le miracle.

Il y a ici un grand h'idoush : il y a des miracles qui ne peuvent se faire que si l'homme a la émouna.

S'ils n'étaient pas croyants, la mer ne se serait pas ouverte !

L'homme attend un miracle pour croire en D'IEU - c'est une erreur !

Cette idée proposée par le *Or Hah'aim* et le *Nefesh Hah'aim* peut surprendre le lecteur de la Tora non avisé. La lecture première de la Tora ne laisse pas apparaître de tels commentaires ; mais, heureusement qu'il y a la Tora orale et pas seulement la Tora écrite. D'ailleurs si nous observons bien dans la paracha de Chémini, à la cinquième montée, chap 10 verset 16, il

est écrit « véét séir hah'atat darosh darash ».

Rachi explique que darosh darash c'est à dire « faire des commentaires... »

Le premier mot "daroch" doit finir une ligne dans le Sefer Tora et le deuxième mot "darach" doit commencer la suivante. Pourquoi c'est ainsi ? Ce verset, à travers ces deux mots, marque la moitié de la Tora au niveau des mots de la Tora.

Pourquoi se sont spécialement ces mots qui marquent le milieu ?

Le *Pardess Yossef* (Chémini note 51) explique que si on ne fait que la Tora sans l'expliquer, si on s'arrête à la Tora écrite, alors on n'est qu'à la moitié ! C'est nul ! Il faut aussi la Tora orale, l'explication, le drash...

S'il n'y a pas de drasha tu n'es qu'à la moitié... si tu ne lis que la Tora nue, il vaut mieux lire autre chose ! C'est mieux de ne rien lire que de s'arrêter au texte brut sans lire d'explications... au moins déjà *Rachi* !

Rabénou Tsadok Hacoheh de Loublin zal pose une question puissante : au moment de traverser la mer, les anges ont accusé les Enfants d'Israël d'être autant idolâtres que les égyptiens. Alors pourquoi les Bnei Israël ne sont pas noyés ? Pourquoi D'IEU leur fait un miracle et pas aux égyptiens ? Parce que les Enfants d'Israël, malgré leur médiocrité avaient la foi que D'IEU les sortirait de là !

La émouna, dit *Rav Tsadok*, c'est savoir que dans le fond de la poubelle D'IEU peut nous sortir ! Il n'y a pas de fatalité.

Les explorateurs n'avaient pas cette foi, il sont vu qu'ils n'étaient pas des tsadikim et donc qu'ils n'avaient pas le niveau d'acquérir Erets Israel.

Connaitre son niveau, savoir où on se situe ce n'est pas facile ! Mais si on ne se sait pas au niveau, il faut être sûr néanmoins que D'IEU va nous sortir de cette poubelle.

Kalev et Yéochoua vont dire : si D'IEU veut nous emmener

en Israël, Il nous emmènera car tout dépend de la volonté de D'IEU.

La mer s'ouvre car ils ont eu la émouna !

Le *Sfat Emet* (Pessah') fait remarquer que nous disons dans la Hagada « Il nous a fait passer dans l'eau, dans la terre sèche » et explique qu'ils sont bel et bien rentrés dans l'eau mais en sont sortis secs ! L'eau n'a pas séché avant qu'ils la traversent... Cela veut dire qu'ils devaient rentrer dans la mer pour voir le miracle, il fallait rentrer dans l'eau, et D'IEU leur a alors fait le miracle qu'ils ne soient pas mouillés et passent dans l'eau mais secs !

C'est là la force de la émouna : opérer des miracles parce qu'on a foi en D'IEU, quel que soit le niveau où l'on se trouve, que D'IEU ne nous laisse pas pourrir dans notre trou...

www.cejnice.com



Parachat Behar-Béh'oukotai

Le vice de la parole

Au chapitre 25 versets 14 à 17 la Tora traite de deux commandements, selon le Talmud au traité Baba Métsiâ 58B : "onaate mamon" et "onaate dévarim" ; le premier c'est l'interdit d'exploiter autrui dans le domaine de l'argent, le second c'est l'interdit de blesser autrui par la parole.

Rav Ben Tsion Moutsapi chalita (Dorech Tsion) explique : si le vendeur détient une marchandise abîmée et séduit l'acquéreur de la lui acheter lui promettant que c'est une bonne marchandise - il

transgresse "onaate mamon". Si une personne sait d'une autre qu'elle est en difficulté financière et il exploite cette situation à son intérêt - il transgresse "onaate mamon". Si une personne est dans la galère et doit acheter d'urgence un objet, par exemple une voiture, et l'autre saute sur l'occasion pour lui vendre sa voiture lui faisant croire que c'est pour lui une belle occasion - il transgresse "onaate mamon". Lorsqu'à la synagogue on vend les montés au Sefer Tora et on sait qu'une personne a besoin de cette montée,

par exemple c'est la date d'anniversaire de décès d'un proche, on n'a pas le droit de faire monter les enchères se disant que de toute façon il l'achètera vu sa nécessité – celui qui agit de la sorte transgresse "onaate mamon". Si deux personnes ont une bonne raison d'acheter cette montée ils ont le droit de faire monter les enchères et que l'un des deux la remporte. L'interdiction de "onaate mamon" ne concerne que les biens mobiliers, pour ce qui est du prix d'un appartement ou d'un terrain on a le droit de le vendre à n'importe quel prix. Les biens immobiliers n'ont pas de prix fixes. Enfin, comme le note le Alchih' l'interdiction de tromper l'autre dans l'argent est dite même si on a été victime de cette même personne sur une autre affaire, c'est-à-dire que je n'ai pas le droit d'être malhonnête même envers celui qui l'a été !

"Onaate dévarim" c'est l'interdiction de blesser autrui par la parole. Le Talmud Baba Métsiâ 58B nous enseigne que cette interdiction est pire que le premier ! Effectivement, une tromperie d'argent est rattrapable, alors qu'une blessure verbale ne l'est pas (en tout cas beaucoup plus difficilement). Et encore la malhonnêteté de l'argent touche les biens d'autrui alors qu'une parole blessante touche la personne dans son être. Comme nous voyons la gravité avec laquelle les Sages traitent celui qui fait honte à son prochain en public, puisqu'il se voit exclu du olam haba. La cicatrice enfouie dans le cœur est quasi irréparable. L'interdiction de blesser l'autre par la parole inclue également celle de ne pas peiner même un non-juif par la parole !

(ps : de toute évidence on peut s'interroger pourquoi la Tora a composé ces deux interdits dans les mêmes versets. Il ressort subtilement que ces deux interdits sont le produit d'une parole émise dans le but de faire mal à l'autre soit pour lui tirer de l'argent soit pour le

mettre mal à l'aise. Il y a encore un point à noter, dans ces deux interdits l'homme pense toujours qu'il a raison, qu'il a agi correctement mais que c'est l'autre qui est trop simple. Quoi qu'on puisse dire ou penser la Tora nous met en garde de ne point être la cause d'une peine causée à autrui, peine qui touche son portefeuille ou son cœur).

Pères et Mères

Qui ne connaît pas le premier verset de la paracha Béh'oukotaï qui nous encourage de nous adonner pleinement à l'étude de la Tora et de pratiquer correctement les commandements de la Tora afin de bénéficier de toutes les bénédictions divines. Rabi Yaakov Abouh'atsira zal (rapporté dans Maayan Hachavoua Rav Wallah') fait une remarque intéressante, il constate que les premières lettres des quatre premiers mots de cette paracha forment le mot hébraïque "avot" ! La Tora promet toutes les bénédictions à ceux qui suivent la voie des Pères (patriarches)

(ps : là est toute la bénédiction , suivre les pas des ancêtres, non pas comme ceux qui pensent qu'il faut se défaire du passé ancestrale démodé, qu'il faut une nouvelle Tora comme un nouveau smartphone, la Tora du lendemain c'est celle d'hier, dans la Tora il n'y a aucune concession à faire, aucun compromis sur les valeurs qu'on a reçu de nos Pères qui sont des bases et des fondations, si le "père" a perdu quelque peu sa place dans la société moderne, lisez le père génétique comme le père représentatif d'un système, le judaïsme a misé sur ce concept vital. Et la mère me diriez-vous ? J'y arrive... Rabi Yaakov Abouh'asira fait remarquer que les quatre dernières lettres de ces mêmes quatre premiers mots sont de valeur numérique à "imahot" – les Mères !... Pères et Mères sont la sûreté de notre avenir, la clé de toute la bénédiction divine).

Horaires Chabat Kodech Nice

vendredi 11 mai – 26 iyar

entrée de Chabat 20h00

coucher du soleil 20h44

***pour les Séfaradim réciter la bénédiction AVANT
d'allumer les lumières de Chabat***

samedi 12 mai – 27 iyar

réciter le Chémâ avant 9h04

fin de Chabat 21h35 – Rabénou Tam 22h13

**Le Lekha Dodi est dans sa 19^{ème} année de
diffusion des Paroles de Tora et des
messages des Maîtres**

**développez vos énergies par vos articles,
témoignages, dédicaces, dons
daatora@yahoo.fr**

CEJ 31 avenue henri barbusse 06100 Nice